

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°82-210 du 22 juin 1982

Portant nomination et promotion, à  
titre exceptionnel et étranger dans  
l'ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National en sa séance du 26 Novembre 1981 ;
- VU la décision N° 82-32/ANR/CP du 31 Mai 1982 autorisant le Président de la République à nommer et promouvoir Monsieur Friedrich DOEBLER dans l'ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang à compter du 31 Mai 1982 au Grade de Commandeur, Monsieur Friedrich DOEBLER, Consul Honoraire de la République Populaire du Bénin à Munich.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 juin 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin,

M. S. COULIBALY

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 MINISTERES 22 GDE. CHANC. 6 ANR 6  
CPC 4 PG/PPC 2 SCG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4  
DCCT-ONEPI 2 UNB-FASJEP-INSJA-BN-DAN 10 PREFETS 6 INTERESSE 1 JORPB 1.